H7 - LE MODÈLE BRITANNIQUE ET SON INFLUENCE : XVIIème SIÈCLE ET XVIIIème SIÈCLE

1 Le Parlement britannique limite le pouvoir du roi

Karl Anton Hickel, *La Chambre des communes*, huile sur toile, 322,6 x 449,6 cm, 1793-1795. Londres, National Portrait Gallery.

Après les révolutions du XVIIe siècle, le Parlement contrôle la politique du roi et du gouvernement. Ici, le ministre William Pitt le Jeune (debout) justifie sa politique devant la Chambre des communes.

2 Devenus indépendants, les États-Unis se dotent d'une constitution

Junius Brutus Stearns, *Remise du texte de la constitution à George Washington, président de la Convention fédérale*, huile sur toile, 95 x 137 cm, 1856. Richmond, Virginia Museum of Fine Arts.

Quatre ans après la fin de la guerre d'Indépendance remportée sur leur métropole la Grande-Bretagne, les États-Unis se dotent d'une constitution* fondant une république. Elle est toujours en vigueur.

H7 - LE MODÈLE BRITANNIQUE ET SON INFLUENCE : XVIIème SIÈCLE ET XVIIIème SIÈCLE

Fiche d'objectifs

Notions et vocabulaire à savoir définir	Repères chronologiques à savoir situer :
- modèle - monarchie absolue, tyrannie - monarchie limitée, monarchie parlementaire, république - Parlement, pouvoir exécutif, pouvoir législatif - suffrage censitaire - colonie, Exclusif - État fédéral, État fédéré - régime présidentiel	- dater l'*Habeas corpus* et le *Bill of Rights* - dater la publication des *Lettres philosophiques* ou *Lettres anglaises* de Voltaire - dater la Déclaration d'indépendance états-unienne, la guerre contre l'Angleterre et la Constitution des Etats-Unis d'Amérique - dater la présidence de George Washington
Grandes lignes du cours à savoir expliquer :	**Capacités et méthodes à savoir maitriser :**
- comment l'Angleterre est-elle progressivement devenue une monarchie limitée puis parlementaire entre les XVIIème et XVIIIème siècles ? - comment le modèle politique anglais a-t-il involontairement déclenché le soulèvement et l'indépendance des treize colonies ? - comment le modèle républicain états-unien a-t-il influencé le monde à la fin du XVIIIème siècle ?	- mettre en évidence les intérêts historiques d'un document - mettre en évidence les limites historiques d'un document - faire une biographie synthétique et organisée d'un personnage

<u>Évaluation (couplée avec le chapitre 6) :</u> Analyse de deux documents (1 heure)
Vous aurez deux documents – un texte et un document iconographique – à analyser. Ces documents seront accompagnés d'une consigne (qui vous donnera le plan à suivre). Vous devrez présenter les documents et les replacer dans leur contexte puis vous les analyserez en y faisant des références et en mobilisant des connaissances puis vous les critiquerez.

H7 - LE MODÈLE BRITANNIQUE ET SON INFLUENCE : XVIIème SIÈCLE ET XVIIIème SIÈCLE

Introduction

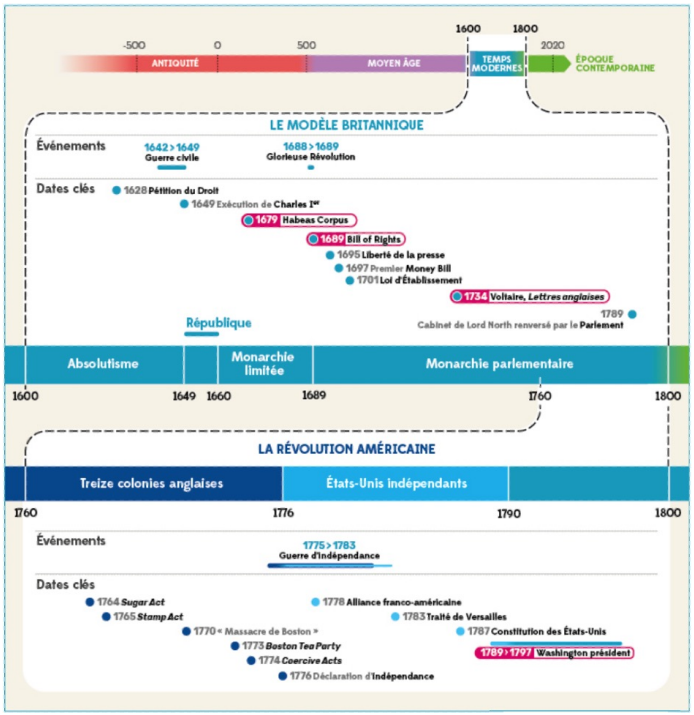

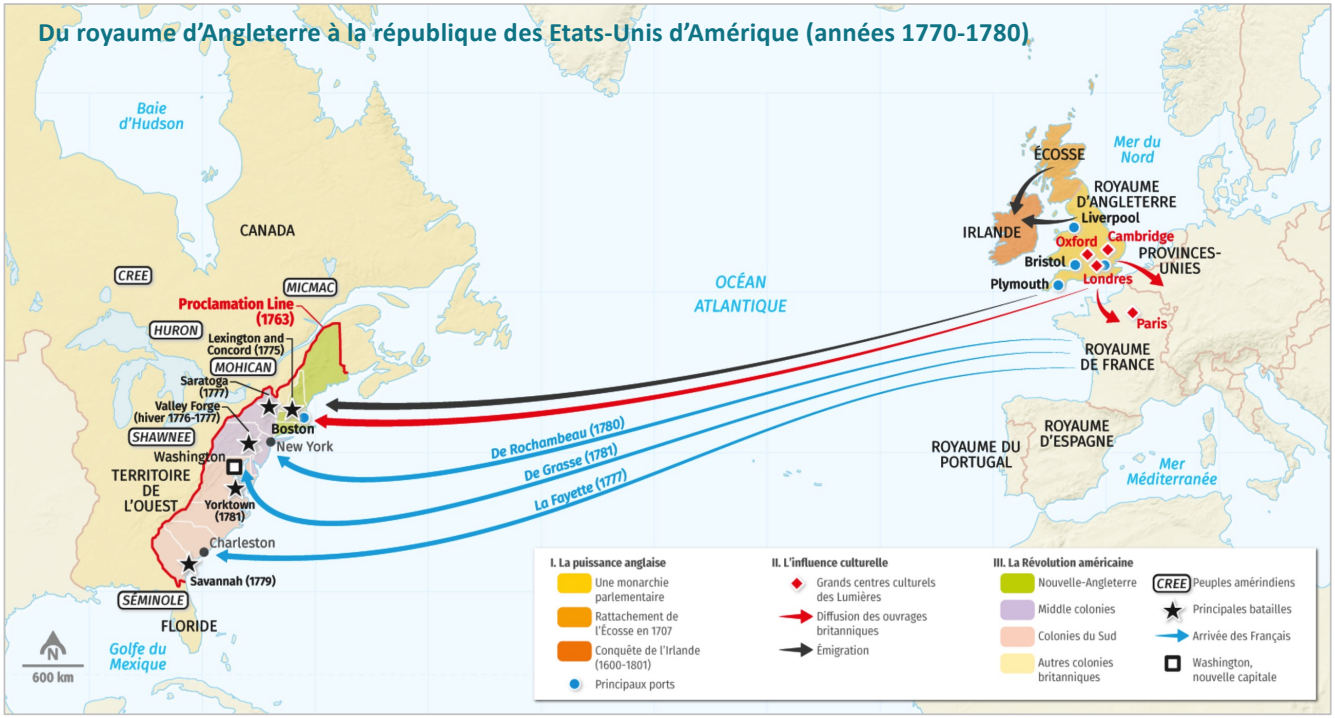

Problématique : Comment la monarchie anglaise, devenue parlementaire au XVIIIème siècle, conduit-elle à la stabilisation du régime sur l'archipel mais à sa déstabilisation ailleurs ?

H7 - LE MODÈLE BRITANNIQUE ET SON INFLUENCE : XVIIème SIÈCLE ET XVIIIème SIÈCLE

I. La mise en place du modèle britannique de monarchie parlementaire

A. Le rejet de l'absolutisme dans le royaume d'Angleterre

1 Les religions en Angleterre

Les différents courants (en pourcentages).

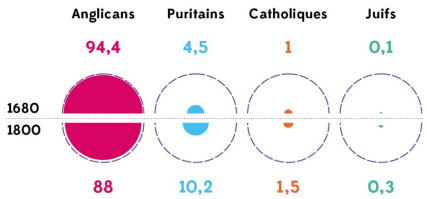

3 Le roi Charles Ier d'Angleterre avec sa famille
Huile sur toile de Anton Van Dyck, XVIIe siècle, The Goodwood Collection, Chichester (Angleterre).

2 Les dynasties anglaises

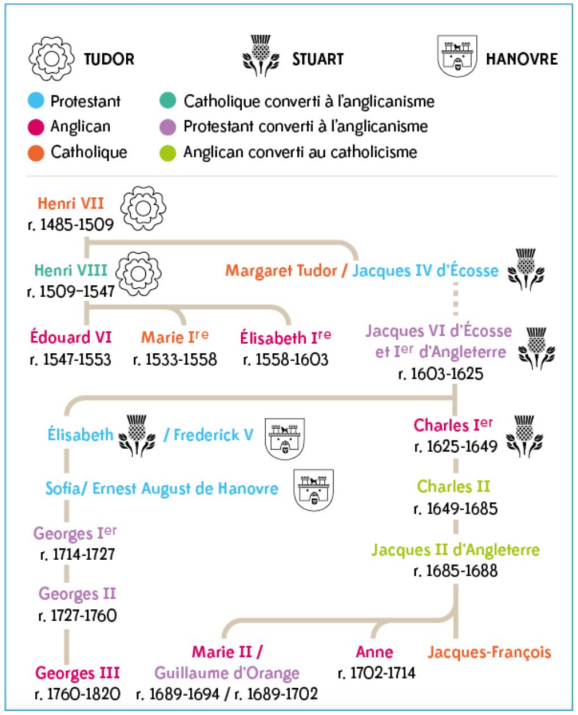

3 Les institutions anglaises à la fin du XVIIIe siècle

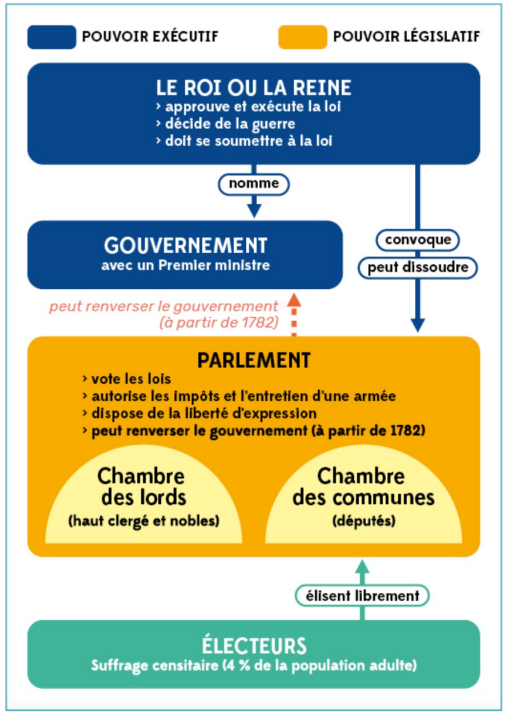

4 Le Parlement demande le retour de la monarchie limitée (1628)

En 1628, les parlementaires adressent à Charles Ier Stuart une pétition demandant la restriction des droits du monarque.

« Les Lords et les Communes réunis en Parlement exposent humblement au Roi notre Souverain Seigneur [...] que par les [...] bonnes lois et statuts du royaume, vos sujets ont hérité de ce privilège de n'être point contraints de contribuer à aucune taxe, taille, aide ou toute autre imposition similaire, qui n'ait été établie par consentement collectif en un parlement ; [...]
Et que [...] il a été déclaré et promulgué par autorité du Parlement que nul, de quelque état et condition qu'il soit, ne doit être expulsé de sa terre ou de ses domaines, ni appréhendé, ni emprisonné, ni dépossédé, ni mis à mort, sans avoir été amené à se justifier par voies de droit. [...]
Et que V. M. [Votre Majesté] daigne également déclarer, pour le futur bien-être et sécurité de votre peuple, que [...] tous ses officiers et représentants devront la servir dans les susdites choses conformément aux lois et statuts de ce royaume. »

Petition of Right (Pétition des droits), 27 mai 1628.

H7 - LE MODÈLE BRITANNIQUE ET SON INFLUENCE : XVIIème SIÈCLE ET XVIIIème SIÈCLE

I. La mise en place du modèle britannique de monarchie parlementaire

A. Le rejet de l'absolutisme dans le royaume d'Angleterre

3 L'exécution du roi

Le 30 janvier 1649, Charles Stuart est décapité devant son palais de Whitehall. 1 Le roi pendant son procès; 2 Charles Ier se rendant à l'échafaud; 3 les spectateurs trempant leur mouchoir dans le sang royal.

L'Exécution de Charles Ier, huile sur toile anonyme, v. 1649, 163,2 x 296,8 cm, Scottish National Gallery, Edimbourg.

4 Oliver Cromwell, chef militaire et dictateur

Anonyme, *Portrait d'Oliver Cromwell en armure*, huile sur toile, 223,5 x 147,3 cm, XVIIe siècle. Coll. particulière.

Cromwell dirige l'armée parlementaire, qui arrête Charles Ier. Fort de sa popularité, il devient l'un des dirigeants de la République (1649-1653). Face au désordre, il met en place une dictature jusqu'à sa mort (1653-1658).

1 Richard Cromwell, le fils et le successeur d'Oliver Cromwell

Gerard Soest, *Richard Cromwell*, huile sur toile, 73 x 61 cm, 1681, Londres, Theo Johns Fine Arts.

En 1558, juste avant sa mort, Oliver Cromwell désigne son fils Richard comme son successeur. En 1559, Richard perd son autorité au profit de l'armée. Elle restaure le Parlement, qui avait été dissout par son père. En 1660, Richard Cromwell s'exile au moment de la Restauration de la monarchie.

H7 - LE MODÈLE BRITANNIQUE ET SON INFLUENCE : XVIIème SIÈCLE ET XVIIIème SIÈCLE

I. La mise en place du modèle britannique de monarchie parlementaire

B. La mise en place de la monarchie limitée en Angleterre

1 Portrait de Charles II (1660-1685)
(Thomas Hawker, vers 1680, National Portrait Gallery, Londres).
Charles II Stuart est rappelé sur le trône en 1660 après le rétablissement de la monarchie par le Parlement.

4 Guillaume III d'Orange débarque en Angleterre (Brixham, 5 novembre 1688)
(Huile sur toile, Jan wick, 1688, National Maritime Museum, Londres.)

3 Guillaume d'Orange et Marie acceptent le *Bill of Rights*
James Northcote, *The Bill of Rights*, huile sur toile, 43,2 x 60,4 cm, 1827, Londres, Parliament collections.
Un courtisan agenouillé présente la couronne d'Angleterre à Guillaume d'Orange et à sa femme Marie. Un homme de loi tient le texte du *Bill of Rights*.

H7 - LE MODÈLE BRITANNIQUE ET SON INFLUENCE : XVIIème SIÈCLE ET XVIIIème SIÈCLE

I. La mise en place du modèle britannique de monarchie parlementaire

B. La mise en place de la monarchie limitée en Angleterre

1 La loi d'*Habeas corpus*

Attendu qu'il y a eu de grands retards de la part des shérifs[1], des geôliers et des autres fonctionnaires à la garde desquels un sujet du roi a été confié pour une affaire criminelle ou supposée criminelle, [...] en conséquence de quoi beaucoup de sujets du roi ont été et peuvent encore être longtemps retenus en prison. [...]

Que chaque fois qu'une ou des personnes produira ou produiront une ordonnance d'*Habeas corpus* adressée à un ou des shérifs, que lesdits officiers ou leurs subordonnés, dans les trois jours qui suivent la présentation de ladite ordonnance, renvoient ladite ordonnance et amènent ou fassent amener en personne l'individu en cause, devant le ou en présence du lord Chancelier[2] ou du lord Gardien du Grand Sceau d'Angleterre[3], ou devant les juges ou barons de ladite cour d'où émane ladite ordonnance ; et alors certifient les vraies causes de sa détention ou de son emprisonnement ; et sur quoi, dans les deux jours qui suivront la présentation de l'intéressé devant eux, ledit lord Chancelier, ou lord Gardien du Grand Sceau, ou juge ou baron, devra libérer ledit prisonnier de son emprisonnement à moins qu'il n'apparaisse que l'intéressé est emprisonné en vertu d'une procédure légale.

Loi d'*Habeas corpus*, 1679.

1. Représentants locaux du roi, chargés d'appliquer la loi.
2. Principal officier d'État du gouvernement.
3. Officier royal détenant le sceau du roi.

3 Le *Bill of Rights*

Lesdits Lords spirituels et temporels et les Communes, [...] constituant ensemble la représentation pleine et libre de la Nation [...] déclarent [...] pour assurer leurs anciens droits et libertés :

1 – Que le prétendu pouvoir de l'autorité royale de suspendre les lois ou l'exécution des lois sans le consentement du Parlement est illégal ; [...]

4 – Qu'une levée d'impôt pour la Couronne ou à son usage, [...] sans le consentement du Parlement [...] est illégale ;

5 – Que c'est un droit des sujets de présenter des pétitions au Roi et que tous emprisonnements et poursuites à raison de ces pétitions sont illégaux ;

6 – Que la levée et l'entretien d'une armée dans le royaume, en temps de paix, sans le consentement du Parlement, est contraire à la loi ; [...]

8 – Que les élections des membres du Parlement doivent être libres ;

9 – Que la liberté de parole, des débats et des procédures dans le sein du Parlement, ne peut être entravée ou mise en discussion en aucune Cour ou lieu quelconque en dehors du Parlement lui-même ;

10 – Qu'on ne peut exiger de cautions, ni imposer d'amendes excessives, ni infliger de peines cruelles et inusitées ; [...]

13 – Qu'enfin, afin de corriger tous les abus, [...] le Parlement doit être fréquemment réuni.

Bill of Rights, 1689.

Point de passage et d'ouverture 1 : 1679 et 1689 : l'*Habeas corpus* et le *Bill of Rights*

Consigne : Présentez les documents et replacez-les dans leur contexte. Vous montrerez qu'ils contribuent à limiter le pouvoir du monarque anglais et qu'ils contribuent également à accorder davantage de droits aux Anglais. Vous montrerez les intérêts de ces documents.

Point méthode : Mettre en évidence les intérêts historiques d'un document

- l'intérêt historique du document : ses apports à la connaissance de certains faits, de certains personnages, de certaines mentalités ou de certaines institutions ;
- la portée historique du document : les conséquences lointaines ou proches que le document a entraîné ou contribué à entraîner.

H7 - LE MODÈLE BRITANNIQUE ET SON INFLUENCE : XVIIème SIÈCLE ET XVIIIème SIÈCLE

I. La mise en place du modèle britannique de monarchie parlementaire

B. La mise en place de la monarchie limitée en Angleterre

1 La loi d'*Habeas corpus*

Attendu qu'il y a eu de grands retards de la part des shérifs[1], des geôliers et des autres fonctionnaires à la garde desquels un sujet du roi a été confié pour une affaire criminelle ou supposée criminelle, [...] en conséquence de quoi beaucoup de sujets du roi ont été et peuvent encore être longtemps retenus en prison. [...]

Que chaque fois qu'une ou des personnes produira ou produiront une ordonnance d'*Habeas corpus* adressée à un ou des shérifs, que lesdits officiers ou leurs subordonnés, dans les trois jours qui suivent la présentation de ladite ordonnance, renvoient ladite ordonnance et amènent ou fassent amener en personne l'individu en cause, devant le ou en présence du lord Chancelier[2] ou du lord Gardien du Grand Sceau d'Angleterre[3], ou devant les juges ou barons de ladite cour d'où émane ladite ordonnance ; et alors certifient les vraies causes de sa détention ou de son emprisonnement ; et sur quoi, dans les deux jours qui suivront la présentation de l'intéressé devant eux, ledit lord Chancelier, ou lord Gardien du Grand Sceau, ou juge ou baron, devra libérer ledit prisonnier de son emprisonnement à moins qu'il n'apparaisse que l'intéressé est emprisonné en vertu d'une procédure légale.

Loi d'*Habeas corpus*, 1679.

1. Représentants locaux du roi, chargés d'appliquer la loi.
2. Principal officier d'État du gouvernement.
3. Officier royal détenant le sceau du roi.

3 Le *Bill of Rights*

Lesdits Lords spirituels et temporels et les Communes, [...] constituant ensemble la représentation pleine et libre de la Nation [...] déclarent [...] pour assurer leurs anciens droits et libertés :

1 – Que le prétendu pouvoir de l'autorité royale de suspendre les lois ou l'exécution des lois sans le consentement du Parlement est illégal ; [...]

4 – Qu'une levée d'impôt pour la Couronne ou à son usage, [...] sans le consentement du Parlement [...] est illégale ;

5 – Que c'est un droit des sujets de présenter des pétitions au Roi et que tous emprisonnements et poursuites à raison de ces pétitions sont illégaux ;

6 – Que la levée et l'entretien d'une armée dans le royaume, en temps de paix, sans le consentement du Parlement, est contraire à la loi ; [...]

8 – Que les élections des membres du Parlement doivent être libres ;

9 – Que la liberté de parole, des débats et des procédures dans le sein du Parlement, ne peut être entravée ou mise en discussion en aucune Cour ou lieu quelconque en dehors du Parlement lui-même ;

10 – Qu'on ne peut exiger de cautions, ni imposer d'amendes excessives, ni infliger de peines cruelles et inusitées ; [...]

13 – Qu'enfin, afin de corriger tous les abus, [...] le Parlement doit être fréquemment réuni.

Bill of Rights, 1689.

Citations	Explications
1. Les textes limitent les pouvoirs du monarque anglais	
Dans le document 1 : - « devra libérer ledit prisonnier de son emprisonnement à moins qu'il n'apparaisse que l'intéressé est emprisonné en vertu d'une procédure légale »	- la loi d'*Habeas corpus* (1679) impose aux représentants du roi de libérer les accusés si un motif légal n'est pas évoqué : elle interdit donc les arrestations royales arbitraires.
2. Les deux textes donnent davantage de droits aux Anglais	
Dans le document 1 : - « Chaque fois qu'une ou des personnes produira ou produiront une ordonnance d'*Habeas corpus* (...), que lesdits officiers (...) dans les trois jours fassent amener l'individu en cause (....) devant les juges » - « et alors certifient les vraies causes de la détention »	- un détenu peut faire amener une ordonnance d'*Habeas corpus* aux juges par son avocat : c'est la naissance du droit à la défense dans le système judicaire anglais : il doit être présenté sous trois jours devant un juge qui lui notifie les motifs légaux de sa détention.

H7 - LE MODÈLE BRITANNIQUE ET SON INFLUENCE : XVIIème SIÈCLE ET XVIIIème SIÈCLE

I. La mise en place du modèle britannique de monarchie parlementaire

B. La mise en place de la monarchie limitée en Angleterre

1 La loi d'*Habeas corpus*

Attendu qu'il y a eu de grands retards de la part des shérifs[1], des geôliers et des autres fonctionnaires à la garde desquels un sujet du roi a été confié pour une affaire criminelle ou supposée criminelle, [...] en conséquence de quoi beaucoup de sujets du roi ont été et peuvent encore être longtemps retenus en prison. [...]

Que chaque fois qu'une ou des personnes produira ou produiront une ordonnance d'*Habeas corpus* adressée à un ou des shérifs, que lesdits officiers ou leurs subordonnés, dans les trois jours qui suivent la présentation de ladite ordonnance, renvoient ladite ordonnance et amènent ou fassent amener en personne l'individu en cause, devant le ou en présence du lord Chancelier[2] ou du lord Gardien du Grand Sceau d'Angleterre[3], ou devant les juges ou barons de ladite cour d'où émane ladite ordonnance ; et alors certifient les vraies causes de sa détention ou de son emprisonnement ; et sur quoi, dans les deux jours qui suivront la présentation de l'intéressé devant eux, ledit lord Chancelier, ou lord Gardien du Grand Sceau, ou juge ou baron, devra libérer ledit prisonnier de son emprisonnement à moins qu'il n'apparaisse que l'intéressé est emprisonné en vertu d'une procédure légale.

Loi d'*Habeas corpus*, 1679.

1. Représentants locaux du roi, chargés d'appliquer la loi.
2. Principal officier d'État du gouvernement.
3. Officier royal détenant le sceau du roi.

3 Le *Bill of Rights*

Lesdits Lords spirituels et temporels et les Communes, [...] constituant ensemble la représentation pleine et libre de la Nation [...] déclarent [...] pour assurer leurs anciens droits et libertés :

1 – Que le prétendu pouvoir de l'autorité royale de suspendre les lois ou l'exécution des lois sans le consentement du Parlement est illégal ; [...]

4 – Qu'une levée d'impôt pour la Couronne ou à son usage, [...] sans le consentement du Parlement [...] est illégale ;

5 – Que c'est un droit des sujets de présenter des pétitions au Roi et que tous emprisonnements et poursuites à raison de ces pétitions sont illégaux ;

6 – Que la levée et l'entretien d'une armée dans le royaume, en temps de paix, sans le consentement du Parlement, est contraire à la loi ; [...]

8 – Que les élections des membres du Parlement doivent être libres ;

9 – Que la liberté de parole, des débats et des procédures dans le sein du Parlement, ne peut être entravée ou mise en discussion en aucune Cour ou lieu quelconque en dehors du Parlement lui-même ;

10 – Qu'on ne peut exiger de cautions, ni imposer d'amendes excessives, ni infliger de peines cruelles et inusitées ; [...]

13 – Qu'enfin, afin de corriger tous les abus, [...] le Parlement doit être fréquemment réuni.

Bill of Rights, 1689.

Citations	Explications
1. Les textes limitent les pouvoirs du monarque anglais	
Dans le document 2 : - « le prétendu pouvoir de l'autorité royale de suspendre des lois sans le consentement du Parlement est illégal » - « qu'une levée d'impôt (…) sans le consentement du Parlement est illégale » - « que la levée ou l'entretien d'une armée (…) en temps de paix, sans le consentement du Parlement, est contraire à la loi ».	- le *Bill of Rights* (1689) rééquilibre les pouvoirs : il limite le pouvoir exécutif du roi en renforçant le pouvoir législatif du Parlement. - ce texte limite les pouvoirs législatifs, fiscaux et militaires du roi afin d'éviter la mise en place d'une monarchie absolue, comme a tenté de l'instaurer Jacques II, qui a été renversé en 1688.
2. Les deux textes donnent davantage de droits aux Anglais	
Dans le document 2 : - « que c'est un droit des sujets de présenter des pétitions au Roi » - « que les élections des membres du Parlement doivent être libres - « que la liberté de parole, des débats et des procédures dans le sein du Parlement ne peut être entravée »	- par le *Bill of Rights*, le Parlement énonce des libertés individuelles et collectives afin de les garantir : liberté de pétition, liberté de vote, liberté d'expression… - ce texte complète les droits juridiques déjà formulés et garantis dix ans plus tôt dans l'*Habeas corpus*.

H7 - LE MODÈLE BRITANNIQUE ET SON INFLUENCE : XVIIème SIÈCLE ET XVIIIème SIÈCLE

I. La mise en place du modèle britannique de monarchie parlementaire

B. La mise en place de la monarchie limitée en Angleterre

1 La loi d'*Habeas corpus*

Attendu qu'il y a eu de grands retards de la part des shérifs[1], des geôliers et des autres fonctionnaires à la garde desquels un sujet du roi a été confié pour une affaire criminelle ou supposée criminelle, [...] en conséquence de quoi beaucoup de sujets du roi ont été et peuvent encore être longtemps retenus en prison. [...]

Que chaque fois qu'une ou des personnes produira ou produiront une ordonnance d'*Habeas corpus* adressée à un ou des shérifs, que lesdits officiers ou leurs subordonnés, dans les trois jours qui suivent la présentation de ladite ordonnance, renvoient ladite ordonnance et amènent ou fassent amener en personne l'individu en cause, devant le ou en présence du lord Chancelier[2] ou du lord Gardien du Grand Sceau d'Angleterre[3], ou devant les juges ou barons de ladite cour d'où émane ladite ordonnance ; et alors certifient les vraies causes de sa détention ou de son emprisonnement ; et sur quoi, dans les deux jours qui suivront la présentation de l'intéressé devant eux, ledit lord Chancelier, ou lord Gardien du Grand Sceau, ou juge ou baron, devra libérer ledit prisonnier de son emprisonnement à moins qu'il n'apparaisse que l'intéressé est emprisonné en vertu d'une procédure légale.

Loi d'*Habeas corpus*, 1679.

1. Représentants locaux du roi, chargés d'appliquer la loi.
2. Principal officier d'État du gouvernement.
3. Officier royal détenant le sceau du roi.

3 Le *Bill of Rights*

Lesdits Lords spirituels et temporels et les Communes, [...] constituant ensemble la représentation pleine et libre de la Nation [...] déclarent [...] pour assurer leurs anciens droits et libertés :

1 – Que le prétendu pouvoir de l'autorité royale de suspendre les lois ou l'exécution des lois sans le consentement du Parlement est illégal ; [...]

4 – Qu'une levée d'impôt pour la Couronne ou à son usage, [...] sans le consentement du Parlement [...] est illégale ;

5 – Que c'est un droit des sujets de présenter des pétitions au Roi et que tous emprisonnements et poursuites à raison de ces pétitions sont illégaux ;

6 – Que la levée et l'entretien d'une armée dans le royaume, en temps de paix, sans le consentement du Parlement, est contraire à la loi ; [...]

8 – Que les élections des membres du Parlement doivent être libres ;

9 – Que la liberté de parole, des débats et des procédures dans le sein du Parlement, ne peut être entravée ou mise en discussion en aucune Cour ou lieu quelconque en dehors du Parlement lui-même ;

10 – Qu'on ne peut exiger de cautions, ni imposer d'amendes excessives, ni infliger de peines cruelles et inusitées ; [...]

13 – Qu'enfin, afin de corriger tous les abus, [...] le Parlement doit être fréquemment réuni.

Bill of Rights, 1689.

Document 1	Document 2
Intérêts historiques des documents	
- les intérêts historiques :	- les intérêts historiques :
- les portées historiques :	- les portées historiques :

H7 - LE MODÈLE BRITANNIQUE ET SON INFLUENCE : XVIIème SIÈCLE ET XVIIIème SIÈCLE

I. La mise en place du modèle britannique de monarchie parlementaire

B. La mise en place de la monarchie limitée en Angleterre

1 La loi d'*Habeas corpus*

Attendu qu'il y a eu de grands retards de la part des shérifs[1], des geôliers et des autres fonctionnaires à la garde desquels un sujet du roi a été confié pour une affaire criminelle ou supposée criminelle, [...] en conséquence de quoi beaucoup de sujets du roi ont été et peuvent encore être longtemps retenus en prison. [...]

Que chaque fois qu'une ou des personnes produira ou produiront une ordonnance d'*Habeas corpus* adressée à un ou des shérifs, que lesdits officiers ou leurs subordonnés, dans les trois jours qui suivent la présentation de ladite ordonnance, renvoient ladite ordonnance et amènent ou fassent amener en personne l'individu en cause, devant le ou en présence du lord Chancelier[2] ou du lord Gardien du Grand Sceau d'Angleterre[3], ou devant les juges ou barons de ladite cour d'où émane ladite ordonnance ; et alors certifient les vraies causes de sa détention ou de son emprisonnement ; et sur quoi, dans les deux jours qui suivront la présentation de l'intéressé devant eux, ledit lord Chancelier, ou lord Gardien du Grand Sceau, ou juge ou baron, devra libérer ledit prisonnier de son emprisonnement à moins qu'il n'apparaisse que l'intéressé est emprisonné en vertu d'une procédure légale.

Loi d'*Habeas corpus*, 1679.

1. Représentants locaux du roi, chargés d'appliquer la loi.
2. Principal officier d'État du gouvernement.
3. Officier royal détenant le sceau du roi.

3 Le *Bill of Rights*

Lesdits Lords spirituels et temporels et les Communes, [...] constituant ensemble la représentation pleine et libre de la Nation [...] déclarent [...] pour assurer leurs anciens droits et libertés :

1 – Que le prétendu pouvoir de l'autorité royale de suspendre les lois ou l'exécution des lois sans le consentement du Parlement est illégal ; [...]

4 – Qu'une levée d'impôt pour la Couronne ou à son usage, [...] sans le consentement du Parlement [...] est illégale ;

5 – Que c'est un droit des sujets de présenter des pétitions au Roi et que tous emprisonnements et poursuites à raison de ces pétitions sont illégaux ;

6 – Que la levée et l'entretien d'une armée dans le royaume, en temps de paix, sans le consentement du Parlement, est contraire à la loi ; [...]

8 – Que les élections des membres du Parlement doivent être libres ;

9 – Que la liberté de parole, des débats et des procédures dans le sein du Parlement, ne peut être entravée ou mise en discussion en aucune Cour ou lieu quelconque en dehors du Parlement lui-même ;

10 – Qu'on ne peut exiger de cautions, ni imposer d'amendes excessives, ni infliger de peines cruelles et inusitées ; [...]

13 – Qu'enfin, afin de corriger tous les abus, [...] le Parlement doit être fréquemment réuni.

Bill of Rights, 1689.

Document 1	Document 2
Intérêts historiques des documents	
- les intérêts historiques : > le document décrit l'organisation administrative du royaume d'Angleterre > le document datant de 1679, il a été rédigé lors de la Restauration monarchique et correspond à une période de limitation du pouvoir royal - les portées historiques : > la loi d'*Habeas corpus* (1679) limite l'arbitraire royal et inspire le *Bill of Rights* (1689) > ce texte est la première étape explique la Glorieuse révolution de 1688 et la limitation du pouvoir royal	- les intérêts historiques : > le document rappelle que le Parlement anglais a pour mission de protéger les libertés des Anglais > le document datant de 1689, il a été rédigé après la Glorieuse Révolution, qui renverse le roi Jacques II - les portées historiques : > le texte a amené Guillaume III d'Orange et Marie II Stuart sur le trône en 1689 > ce texte inspire la *Déclaration d'indépendance des États-Unis* et la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen*

H7 - LE MODÈLE BRITANNIQUE ET SON INFLUENCE : XVIIème SIÈCLE ET XVIIIème SIÈCLE

I. La mise en place du modèle britannique de monarchie parlementaire

C. L'installation d'un régime parlementaire en Angleterre

2 Les dynasties anglaises

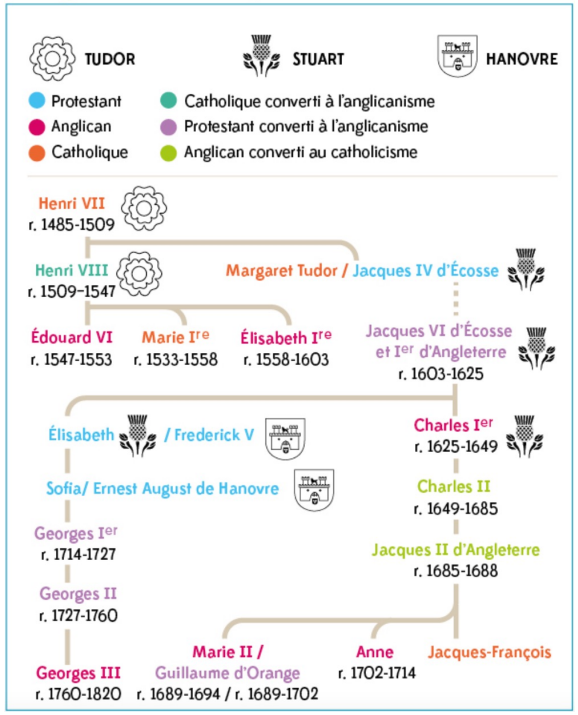

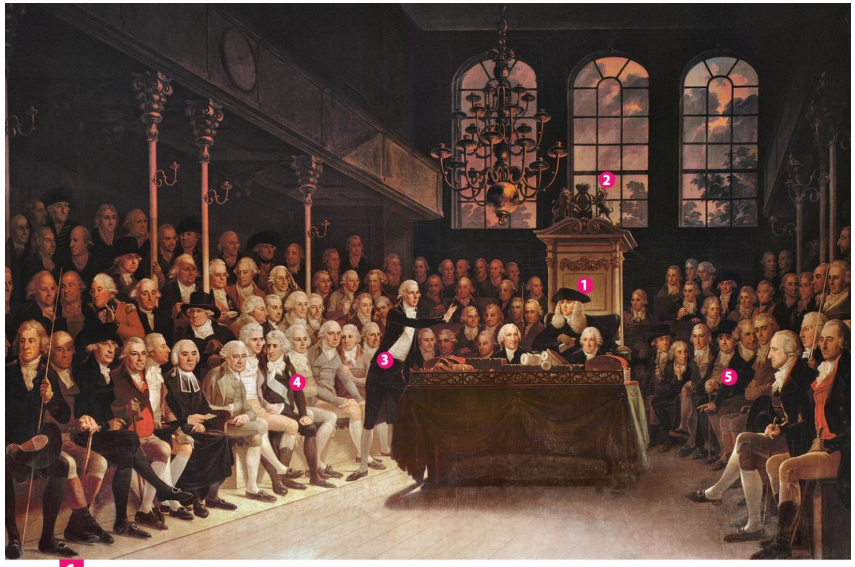

1 Débat à la Chambre des communes

Karl Anton Hickel, *William Pitt s'adressant aux Communes en 1793*, 1793-1795, National Portrait Gallery, Londres.
Entre 1547 et 1834, la Chambre des Communes siège à la Chapelle Saint-Etienne de Westminster.
Les séances pouvaient être publiques.

1. Président de la Chambre des communes ou *speaker*.
2. Armoiries royales (emblèmes qui représentent le roi).
3. Le Premier ministre William Pitt s'adresse à l'opposition.
4. Gouvernement et majorité qui le soutient siègent à droite du *speaker*.
5. Députés de l'opposition.

3 Les institutions anglaises à la fin du XVIIIe siècle

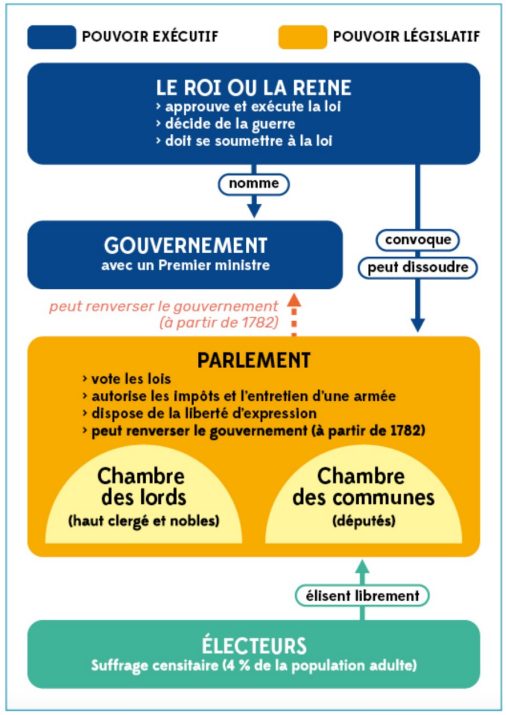

H7 - LE MODÈLE BRITANNIQUE ET SON INFLUENCE : XVIIème SIÈCLE ET XVIIIème SIÈCLE

II. Un modèle britannique qui inspire un soulèvement de ses colonies

A. L'Angleterre, le berceau de la philosophie des Lumières

1 Une *coffee-house* à Londres à la fin du XVIIe siècle

Anonyme, v. 1690-1700, dessin, 17 x 22 cm, British Museum, Londres.

Les *coffee-houses* sont des lieux publics où se retrouvent hommes d'affaires, journalistes, négociants, armateurs, agents d'assurance, etc. On y distribue des journaux et des pamphlets. Certaines accueillent des scientifiques pour des conférences.

4 Un club de *gentlemen* à Londres vers 1784

Anonyme, d'après G. M. Woodward, *Un club de gentlemen anglais fumant et lisant les journaux*, v. 1784, gravure à l'eau-forte colorée.

Les clubs sont des réunions privées, dont les membres sont choisis par leurs pairs. Ils ont souvent reçu la même éducation, font partie de la même classe sociale et possèdent le même mode de vie. Les clubs réunissent parfois des factions politiques ou des membres littéraires.

1 Locke (1632-1704), philosophe anglais du XVIIe

Profitant de la liberté de parole après la Glorieuse Révolution, Locke développe des idées nouvelles qui vont influencer les philosophes français.

« Les hommes ainsi qu'il a été dit, étant tous par nature libres, égaux et indépendants, nul ne peut être tiré de cet état, et être soumis au pouvoir politique d'autrui, sans son propre consentement [...].

Les hommes possédant dans la société des choses qui leur appartiennent en propre, personne ne peut les prendre, ou toutes, ou une partie sans leur consentement[1]. En sorte que si quelqu'un pouvait s'en saisir, dès lors ce ne seraient plus des biens propres. »

John Locke, *Traité du gouvernement civil (67)*, 1690, © Flammarion.

1. Ainsi les impôts nécessitent l'accord des gouvernés.

2 La séparation des pouvoirs selon Montesquieu

« C'est une expérience éternelle que tout homme qui a du pouvoir est porté à en abuser ; il va jusqu'à ce qu'il trouve des limites. Pour qu'on ne puisse abuser du pouvoir, il faut que, par la disposition des choses, le pouvoir arrête le pouvoir. [...] Il y a dans chaque État trois sortes de pouvoirs [...].

Lorsque dans la même personne ou dans le même corps de magistrature la puissance législative est réunie à la puissance exécutrice, il n'y a point de liberté, parce qu'on peut craindre que le même monarque ou le même sénat ne fasse des lois tyranniques pour les exécuter tyranniquement.

Il n'y a point encore de liberté si la puissance de juger n'est pas séparée de la puissance législative et de l'exécutrice. Si elle était jointe à la puissance législative, le pouvoir sur la vie et la liberté des citoyens serait arbitraire car le juge serait législateur. Si elle était jointe à la puissance exécutrice, le juge pourrait avoir la force d'un oppresseur.

Tout serait perdu si le même homme [...] exerçait ces trois pouvoirs : celui de faire les lois, celui d'exécuter les résolutions publiques et celui de juger les crimes ou les différends des particuliers. »

Montesquieu, *De l'esprit des lois*, 1748.

H7 - LE MODÈLE BRITANNIQUE ET SON INFLUENCE : XVIIème SIÈCLE ET XVIIIème SIÈCLE

II. Un modèle britannique qui inspire un soulèvement de ses colonies

A. L'Angleterre, le berceau de la philosophie des Lumières

1 La célébration de la monarchie anglaise

« La nation anglaise est la seule de la terre qui soit parvenue à régler le pouvoir des rois en leur résistant, et qui, d'efforts en efforts, ait enfin établi ce gouvernement sage où le prince, tout puissant pour faire du bien, a les mains liées pour faire le mal, où les seigneurs sont grands sans insolence et sans vassaux et où le peuple partage le gouvernement sans confusion. La Chambre des Pairs et celle des Communes sont les arbitres de la nation, le Roi est le sur–arbitre [...].
Il en a coûté sans doute pour établir la liberté en Angleterre ; c'est dans des mers de sang qu'on a noyé l'idole du pouvoir despotique ; mais les Anglais ne croient point avoir acheté trop cher de bonnes lois. Les autres nations n'ont pas eu moins de troubles, n'ont pas versé moins de sang qu'eux ; mais ce sang qu'elles ont répandu pour la cause de leur liberté n'a fait que cimenter leur servitude [...]. Les Français pensent que le gouvernement de cette île est plus orageux que la mer qui l'environne, et cela est vrai ; mais c'est quand le Roi commence la tempête, c'est quand il veut se rendre maître du vaisseau dont il n'est que le premier pilote [...]. »

Voltaire, *Lettres philosophiques*, 1734.

2 L'éloge des libertés anglaises

« Un Anglais, comme homme libre, va au Ciel par le chemin qui lui plaît. [...] Toutes les autres [religions] sont bien venues et vivent toutes assez bien ensemble [...]
Entrez dans la Bourse de Londres, cette place plus respectable que bien des cours ; vous y voyez rassemblés les députés de toutes les nations pour l'utilité des hommes. Là, le juif, le mahométan et le chrétien traitent l'un avec l'autre comme s'ils étaient de la même religion [...] S'il n'y avait en Angleterre qu'une religion, le despotisme serait à craindre ; s'il y en avait deux, elles se couperaient la gorge ; mais il y en a trente, et elles vivent en paix et heureuses. [...]
Le commerce, qui a enrichi les citoyens en Angleterre, a contribué à les rendre libres, et cette liberté a étendu le commerce à son tour ; de là s'est formée la grandeur de l'État. C'est le commerce qui a établi peu à peu les forces navales par qui les Anglais sont les maîtres des mers ».

Voltaire, *Lettres philosophiques*, 1734.

Point de passage et d'ouverture 2 : Voltaire, l'Angleterre et la publication des *Lettres philosophiques* ou *Lettres anglaises* (1726-1734)

Consigne : Présentez les documents et replacez-les dans leur contexte. Vous mettrez en évidence que Voltaire fait l'éloge du modèle politique, religieux et économique anglais. Vous montrerez aussi que Voltaire critique, en creux, la monarchie absolue française. Vous montrerez les limites de ces documents.

Point méthode : Mettre en évidence les limites historiques d'un document

- montrer quel est le point de vue de l'auteur et expliquer pourquoi
- montrer ce qui n'a pas été évoqué, volontairement ou pas, et expliquer pourquoi
- souligner les éventuelles erreurs sur :
  - > les événements
  - > les personnages
  - > les chiffres
  - > les notions

H7 - LE MODÈLE BRITANNIQUE ET SON INFLUENCE : XVIIème SIÈCLE ET XVIIIème SIÈCLE

II. Un modèle britannique qui inspire un soulèvement de ses colonies

A. L'Angleterre, le berceau de la philosophie des Lumières

1 La célébration de la monarchie anglaise

« La nation anglaise est la seule de la terre qui soit parvenue à régler le pouvoir des rois en leur résistant, et qui, d'efforts en efforts, ait enfin établi ce gouvernement sage où le prince, tout puissant pour faire du bien, a les mains liées pour faire le mal, où les seigneurs sont grands sans insolence et sans vassaux et où le peuple partage le gouvernement sans confusion. La Chambre des Pairs et celle des Communes sont les arbitres de la nation, le Roi est le sur–arbitre [...].
Il en a coûté sans doute pour établir la liberté en Angleterre ; c'est dans des mers de sang qu'on a noyé l'idole du pouvoir despotique ; mais les Anglais ne croient point avoir acheté trop cher de bonnes lois. Les autres nations n'ont pas eu moins de troubles, n'ont pas versé moins de sang qu'eux ; mais ce sang qu'elles ont répandu pour la cause de leur liberté n'a fait que cimenter leur servitude [...]. Les Français pensent que le gouvernement de cette île est plus orageux que la mer qui l'environne, et cela est vrai ; mais c'est quand le Roi commence la tempête, c'est quand il veut se rendre maître du vaisseau dont il n'est que le premier pilote [...]. »

Voltaire, *Lettres philosophiques*, 1734.

2 L'éloge des libertés anglaises

« Un Anglais, comme homme libre, va au Ciel par le chemin qui lui plaît. [...] Toutes les autres [religions] sont bien venues et vivent toutes assez bien ensemble [...]
Entrez dans la Bourse de Londres, cette place plus respectable que bien des cours ; vous y voyez rassemblés les députés de toutes les nations pour l'utilité des hommes. Là, le juif, le mahométan et le chrétien traitent l'un avec l'autre comme s'ils étaient de la même religion [...] S'il n'y avait en Angleterre qu'une religion, le despotisme serait à craindre ; s'il y en avait deux, elles se couperaient la gorge ; mais il y en a trente, et elles vivent en paix et heureuses. [...]
Le commerce, qui a enrichi les citoyens en Angleterre, a contribué à les rendre libres, et cette liberté a étendu le commerce à son tour ; de là s'est formée la grandeur de l'État. C'est le commerce qui a établi peu à peu les forces navales par qui les Anglais sont les maîtres des mers ».

Voltaire, *Lettres philosophiques*, 1734.

Citations	Explications
1. Voltaire fait l'éloge du modèle politique, religieux et économique anglais	
Dans le document 1 : - « la nation anglaise est la seule de la terre qui soit parvenue à régler le pouvoir des rois » - « ce gouvernement sage où le prince, tout puissant pour faire le bien, a les mains liées pour faire le mal » - « où les grands seigneurs sont grands sans insolence et sans vassaux et où le peuple partage le gouvernement sans confusion »	- Exilé à Londres de 1726 à 1728, Voltaire fait de l'Angleterre un modèle politique pour les autres pays. - Voltaire fait référence à la monarchie parlementaire anglaise, où le pouvoir du monarque est limité avec l'*Habeas corpus* (1679), le *Bill of Rights* (1689) et la nomination d'un Premier ministre pour gouverner : au XVIIIème siècle, la monarchie anglaise est parlementaire.
2. Voltaire fait une critique, en creux, de la monarchie absolue française	
Dans le document 1 : - « Les autres nations n'ont pas eu moins de troubles, n'ont pas versé moins de sang qu'eux ; mais ce sang qu'elles ont répandu pour la cause de leur liberté n'a fait que cimenter leur servitude » - « Les Français pensent que le gouvernement de cette île est plus orageux que la mer qui l'environne, et cela est vrai ; mais c'est quand le Roi (...) veut se rendre maître du vaisseau dont il n'est que le premier pilote »	- La France est implicitement désignée avec l'expression « les autres nations » : Voltaire fait peut-être référence à la Fronde (1648-1653) des nobles et des parlementaires qui n'a pas empêché la monarchie absolue. - La dernière phrase, qui explique que la vie politique anglaise est très tendue lorsque le roi cherche à outre-passer ses fonctions, est un parallèle avec la monarchie française où le roi a quasiment tous les pouvoirs.

H7 - LE MODÈLE BRITANNIQUE ET SON INFLUENCE : XVIIème SIÈCLE ET XVIIIème SIÈCLE

II. Un modèle britannique qui inspire un soulèvement de ses colonies

A. L'Angleterre, le berceau de la philosophie des Lumières

1 La célébration de la monarchie anglaise

« La nation anglaise est la seule de la terre qui soit parvenue à régler le pouvoir des rois en leur résistant, et qui, d'efforts en efforts, ait enfin établi ce gouvernement sage où le prince, tout puissant pour faire du bien, a les mains liées pour faire le mal, où les seigneurs sont grands sans insolence et sans vassaux et où le peuple partage le gouvernement sans confusion. La Chambre des Pairs et celle des Communes sont les arbitres de la nation, le Roi est le sur–arbitre [...].
Il en a coûté sans doute pour établir la liberté en Angleterre ; c'est dans des mers de sang qu'on a noyé l'idole du pouvoir despotique ; mais les Anglais ne croient point avoir acheté trop cher de bonnes lois. Les autres nations n'ont pas eu moins de troubles, n'ont pas versé moins de sang qu'eux ; mais ce sang qu'elles ont répandu pour la cause de leur liberté n'a fait que cimenter leur servitude [...]. Les Français pensent que le gouvernement de cette île est plus orageux que la mer qui l'environne, et cela est vrai ; mais c'est quand le Roi commence la tempête, c'est quand il veut se rendre maître du vaisseau dont il n'est que le premier pilote [...]. »

Voltaire, *Lettres philosophiques*, 1734.

2 L'éloge des libertés anglaises

« Un Anglais, comme homme libre, va au Ciel par le chemin qui lui plaît. [...] Toutes les autres [religions] sont bien venues et vivent toutes assez bien ensemble [...]
Entrez dans la Bourse de Londres, cette place plus respectable que bien des cours ; vous y voyez rassemblés les députés de toutes les nations pour l'utilité des hommes. Là, le juif, le mahométan et le chrétien traitent l'un avec l'autre comme s'ils étaient de la même religion [...] S'il n'y avait en Angleterre qu'une religion, le despotisme serait à craindre ; s'il y en avait deux, elles se couperaient la gorge ; mais il y en a trente, et elles vivent en paix et heureuses. [...]
Le commerce, qui a enrichi les citoyens en Angleterre, a contribué à les rendre libres, et cette liberté a étendu le commerce à son tour ; de là s'est formée la grandeur de l'État. C'est le commerce qui a établi peu à peu les forces navales par qui les Anglais sont les maîtres des mers ».

Voltaire, *Lettres philosophiques*, 1734.

Citations	Explications
1. Voltaire fait l'éloge du modèle politique, religieux et économique anglais	
Dans le document 2 : - « Un Anglais, comme homme libre, va au ciel par le chemin qui lui plait. (…) Toutes les autres religions sont bien venues et vivent toutes assez bien ensemble » - « Le commerce, qui a enrichit les citoyens en Angleterre, a contribué à les rendre libres, et cette liberté a étendu le commerce à son tour ; de là s'est formée la grandeur de l'État. C'est le commerce qui a établi peu à peu les forces navales par qui les Anglais sont les maîtres sur les mers. »	- Voltaire souligne ici la liberté de conscience et de culte des sujets britanniques : en 1686, Jacques II fait lire dans les églises une Déclaration d'indulgence religieuse. - Voltaire explique la puissance du Royaume-Uni par sa puissance commerciale : grâce à lui, des Britanniques se sont enrichis et ont investi dans des navires, qui permettent à la flotte britannique d'être dès le XVIIIème siècle, la plus importante en nombre de navires et de marins (76 000).
2. Voltaire fait une critique, en creux, de la monarchie absolue française	
Dans le document 2 : - « S'il n'y avait en Angleterre qu'une religion, le despotisme serait à craindre ; s'il y en avait deux, elles se couperaient la gorge ; mais il en a trente, et elles vivent en paix et heureuses » - « De là s'est formée la grandeur de l'État. C'est le commerce qui a établi peu à peu les forces navales par qui les Anglais sont les maîtres sur les mers. »	- Voltaire fait implicitement référence à la France : les guerres de religions (1562-1598) et l'édit de Fontainebleau (1685) qui met fin à la tolérance pour les protestants sous Louis XIV. - Voltaire montre que le Royaume-Uni est la première puissance économique mondiale et qu'il a dépassé la France, malgré la concurrence qu'elle essaie de mener.

H7 - LE MODÈLE BRITANNIQUE ET SON INFLUENCE : XVIIème SIÈCLE ET XVIIIème SIÈCLE

II. Un modèle britannique qui inspire un soulèvement de ses colonies

A. L'Angleterre, le berceau de la philosophie des Lumières

1 La célébration de la monarchie anglaise

« La nation anglaise est la seule de la terre qui soit parvenue à régler le pouvoir des rois en leur résistant, et qui, d'efforts en efforts, ait enfin établi ce gouvernement sage où le prince, tout puissant pour faire du bien, a les mains liées pour faire le mal, où les seigneurs sont grands sans insolence et sans vassaux et où le peuple partage le gouvernement sans confusion. La Chambre des Pairs et celle des Communes sont les arbitres de la nation, le Roi est le sur–arbitre [...].
Il en a coûté sans doute pour établir la liberté en Angleterre ; c'est dans des mers de sang qu'on a noyé l'idole du pouvoir despotique ; mais les Anglais ne croient point avoir acheté trop cher de bonnes lois. Les autres nations n'ont pas eu moins de troubles, n'ont pas versé moins de sang qu'eux ; mais ce sang qu'elles ont répandu pour la cause de leur liberté n'a fait que cimenter leur servitude [...]. Les Français pensent que le gouvernement de cette île est plus orageux que la mer qui l'environne, et cela est vrai ; mais c'est quand le Roi commence la tempête, c'est quand il veut se rendre maître du vaisseau dont il n'est que le premier pilote [...]. »

Voltaire, *Lettres philosophiques*, 1734.

2 L'éloge des libertés anglaises

« Un Anglais, comme homme libre, va au Ciel par le chemin qui lui plaît. [...] Toutes les autres [religions] sont bien venues et vivent toutes assez bien ensemble [...]
Entrez dans la Bourse de Londres, cette place plus respectable que bien des cours ; vous y voyez rassemblés les députés de toutes les nations pour l'utilité des hommes. Là, le juif, le mahométan et le chrétien traitent l'un avec l'autre comme s'ils étaient de la même religion [...] S'il n'y avait en Angleterre qu'une religion, le despotisme serait à craindre ; s'il y en avait deux, elles se couperaient la gorge ; mais il y en a trente, et elles vivent en paix et heureuses. [...]
Le commerce, qui a enrichi les citoyens en Angleterre, a contribué à les rendre libres, et cette liberté a étendu le commerce à son tour ; de là s'est formée la grandeur de l'État. C'est le commerce qui a établi peu à peu les forces navales par qui les Anglais sont les maîtres des mers ».

Voltaire, *Lettres philosophiques*, 1734.

Document 1	Document 2
Limites historiques des documents	
- le point de vue de l'auteur :	- Le point de vue de l'auteur :
- les éléments non-évoqués :	- les éléments non-évoqués :
- les erreurs éventuelles :	- les erreurs éventuelles :

H7 - LE MODÈLE BRITANNIQUE ET SON INFLUENCE : XVIIème SIÈCLE ET XVIIIème SIÈCLE

II. Un modèle britannique qui inspire un soulèvement de ses colonies

A. L'Angleterre, le berceau de la philosophie des Lumières

1 La célébration de la monarchie anglaise

« La nation anglaise est la seule de la terre qui soit parvenue à régler le pouvoir des rois en leur résistant, et qui, d'efforts en efforts, ait enfin établi ce gouvernement sage où le prince, tout puissant pour faire du bien, a les mains liées pour faire le mal, où les seigneurs sont grands sans insolence et sans vassaux et où le peuple partage le gouvernement sans confusion. La Chambre des Pairs et celle des Communes sont les arbitres de la nation, le Roi est le sur–arbitre [...].
Il en a coûté sans doute pour établir la liberté en Angleterre ; c'est dans des mers de sang qu'on a noyé l'idole du pouvoir despotique ; mais les Anglais ne croient point avoir acheté trop cher de bonnes lois. Les autres nations n'ont pas eu moins de troubles, n'ont pas versé moins de sang qu'eux ; mais ce sang qu'elles ont répandu pour la cause de leur liberté n'a fait que cimenter leur servitude [...]. Les Français pensent que le gouvernement de cette île est plus orageux que la mer qui l'environne, et cela est vrai ; mais c'est quand le Roi commence la tempête, c'est quand il veut se rendre maître du vaisseau dont il n'est que le premier pilote [...]. »

Voltaire, *Lettres philosophiques*, 1734.

2 L'éloge des libertés anglaises

« Un Anglais, comme homme libre, va au Ciel par le chemin qui lui plaît. [...] Toutes les autres [religions] sont bien venues et vivent toutes assez bien ensemble [...]
Entrez dans la Bourse de Londres, cette place plus respectable que bien des cours ; vous y voyez rassemblés les députés de toutes les nations pour l'utilité des hommes. Là, le juif, le mahométan et le chrétien traitent l'un avec l'autre comme s'ils étaient de la même religion [...] S'il n'y avait en Angleterre qu'une religion, le despotisme serait à craindre ; s'il y en avait deux, elles se couperaient la gorge ; mais il y en a trente, et elles vivent en paix et heureuses. [...]
Le commerce, qui a enrichi les citoyens en Angleterre, a contribué à les rendre libres, et cette liberté a étendu le commerce à son tour ; de là s'est formée la grandeur de l'État. C'est le commerce qui a établi peu à peu les forces navales par qui les Anglais sont les maîtres des mers ».

Voltaire, *Lettres philosophiques*, 1734.

Document 1	Document 2
Limites historiques des documents	
- le point de vue de l'auteur : > Voltaire n'est pas neutre : il a clairement un point de vue pro-anglais et fait l'éloge du pays dans lequel il est exilé entre 1726 et 1728 : c'est un modèle pour lui	- Le point de vue de l'auteur : > Voltaire n'est pas neutre : il a clairement un point de vue pro-anglais et fait l'éloge du pays dans lequel il est exilé entre 1726 et 1728 : c'est un modèle pour lui
- les éléments non-évoqués : > Voltaire n'évoque pas la Déclaration d'indulgence religieuse que Jacques II a fait lire dans toutes les églises du royaume en 1686, accordant une tolérance religieuse	- les éléments non-évoqués : > Voltaire n'indique pas que l'Église anglicane est la religion d'État puisque le roi d'Angleterre est chef de l'État et chef de l'Église anglicane depuis 1534
- les erreurs éventuelles : > Voltaire indique que « les seigneurs sont sans vassaux », ce qui est faux : en Angleterre au début du XVIIIème siècle, le système féodo-vassalique existe encore	- les erreurs éventuelles : > Voltaire désigne les Anglais avec le terme « citoyens », ce qui est exagéré : certains ont des droits mais le suffrage est censitaire. Ils sont des sujets du roi

H7 - LE MODÈLE BRITANNIQUE ET SON INFLUENCE : XVIIème SIÈCLE ET XVIIIème SIÈCLE

II. Un modèle britannique qui inspire un soulèvement de ses colonies

B. La révolution des treize colonies anglaises d'Amérique

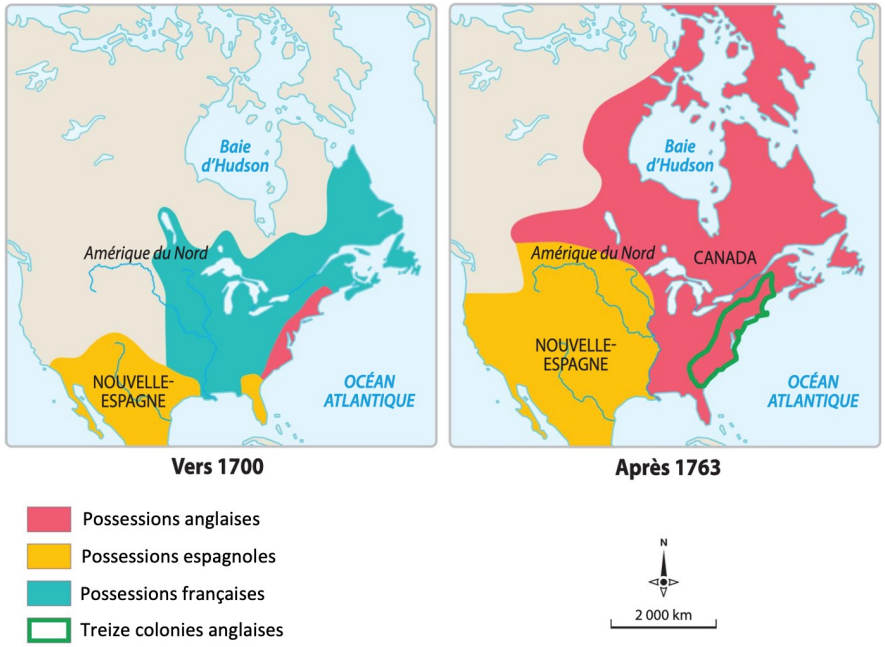

L'évolution de la colonisation en Amérique du Nord avec la Guerre de Sept Ans (1756-1763)

1 Des revendications fiscales

Philip Dawe, Les Bostoniens paient le douanier, gravure, 35,5×24,1 cm, 1774, John Carter Brown Library, Providence.
Un douanier britannique est passé au goudron et aux plumes. On l'oblige aussi à boire du thé bouillant. Sur le *Liberty Tree* (arbre de la Liberté) est affiché le *Stamp Act*. Cette loi suscite une telle colère que l'Angleterre l'abroge en 1766.

1 La fusillade de Boston (5 mars 1770)

Henry Pelham (dessin) et Paul Revere (gravure), *Le massacre sanglant perpétré dans King Street à Boston le 5 mars 1770*, Boston, 1770.

Le 5 mars 1770, des soldats anglais, menacés par des manifestants anti-taxes, tirent sur la foule, tuant sept personnes. Cette image commémorative est imprimée par Paul Revere, un patriote américain.

H7 - LE MODÈLE BRITANNIQUE ET SON INFLUENCE : XVIIème SIÈCLE ET XVIIIème SIÈCLE

II. Un modèle britannique qui inspire un soulèvement de ses colonies

B. La révolution des treize colonies anglaises d'Amérique

2 Les principales lois anglaises contestées par les colons américains

1763 **Royal Proclamation (proclamation royale)**
Crée des territoires réservés pour les Amérindiens, ce qui empêche les colonies de s'étendre vers l'Ouest.

1764 **Sugar Act (loi sur le sucre)**
Crée une taxe sur le sucre, le rhum, le vin, les épices et le café.
Currency Act (loi sur la monnaie)
Interdit aux colonies d'émettre de la monnaie, ce qui les oblige à utiliser la livre britannique.

1765 **Stamp Act (loi sur le papier timbré)**
Crée une taxe sur tous les papiers officiels.

1766 **Quartering Act (loi sur le cantonnement des troupes)**
Impose aux Américains d'héberger les soldats anglais en garnison à leurs frais.

1767 **Townshend Acts (lois Townshend, du nom du ministre des Finances anglais)**
Crée une taxe sur le thé, le papier, le verre et le plomb.

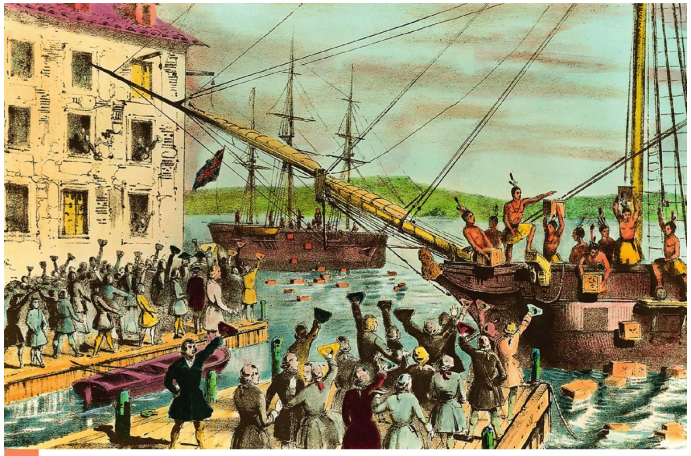

6 *Boston Tea Party* (16 décembre 1773)

Gravure de Nathaniel Currier, 1846, Yale University Art Gallery, New Heaven.

Les colons américains de la Nouvelle-Angleterre, constituée de treize colonies, sont déguisés en Indiens pour ne pas être reconnus par les douaniers anglais du port de Boston.
Ils détruisent la cargaison de thé importée par la Compagnie anglaise des Indes orientales en jetant les caisses de thé dans l'eau du port afin de montrer leur refus de payer la taxe sut le thé, créée par les Townshend Acts, votés en 1767.

H7 - LE MODÈLE BRITANNIQUE ET SON INFLUENCE : XVIIème SIÈCLE ET XVIIIème SIÈCLE

II. Un modèle britannique qui inspire un soulèvement de ses colonies

C. La guerre d'indépendance : la naissance des États-Unis

1 Les délégués des treize colonies déclarent l'indépendance des États-Unis
(Huile sur toile, John Trumbull, 1776, Yale University Art Gallery, New Heaven.)
En juin 1776, les délégués des treize colonies se réunissent en Congrès à Philadelphie pour rédiger et voter une déclaration d'indépendance. Le 4 juillet 1776, les cinq membres chargés de la rédaction présentent le document au président du Congrès, avant qu'il soit voté.
1 Thomas Jefferson. 2 Benjamin Franklin. 3 John Adams. 4 John Hancock.

1 La guerre d'indépendance donne naissance aux États-Unis

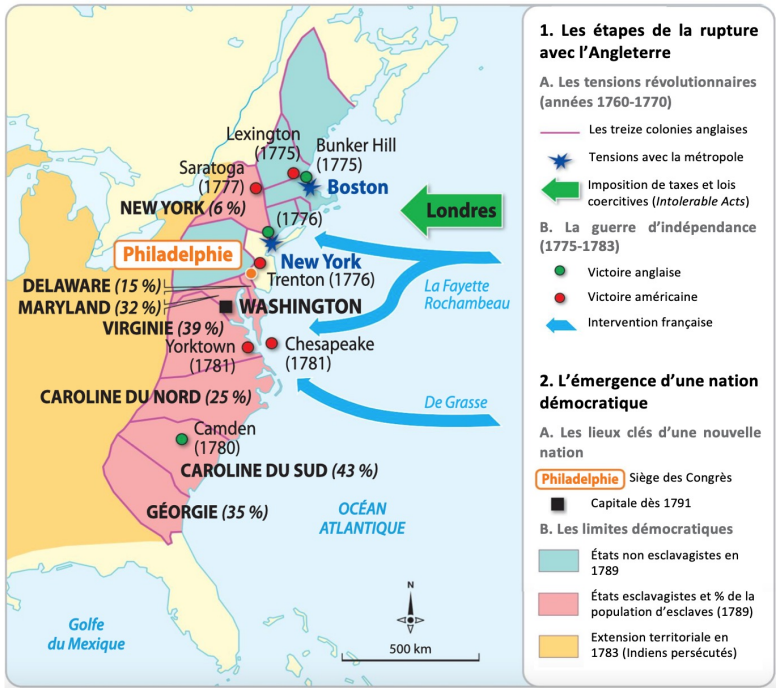

H7 - LE MODÈLE BRITANNIQUE ET SON INFLUENCE : XVIIème SIÈCLE ET XVIIIème SIÈCLE

II. Un modèle britannique qui inspire un soulèvement de ses colonies

C. La guerre d'indépendance : la naissance des États-Unis

2 Sur les champs de bataille américains

À côté de La Fayette, le peintre a représenté James Armistead, un esclave engagé dans le camp des *Insurgents*. Il fut affranchi en 1787 par l'assemblée de Virginie à la demande de La Fayette.

Jean-Baptiste Le Paon, La Fayette à Yorktown, vers 1783.

3 La victoire de Yorktown (19 octobre 1781)

Huile sur toile, John Trumbull, 1797, Yale University Art Gallery, New Heaven.

Lors de la bataille de Yorktown, les Anglais sont assiégés pendant trois semaines (du 28 septembre au 19 octobre 1781) par les troupes américains et françaises.

❶ Les Anglais vaincus défilent entre les troupes françaises du ❷ général Jean-Baptiste Rochambeau et celles des Patriotes américains (à droite) commandées par le ❸ général George Washington.

3 La signature du traité de Paris (3 septembre 1783)

Benjamin West, *La signature du traité de Paris*, 1783, huile sur toile, 72 x 92 cm, Winterthur Museum, Winterthur.

Les diplomates anglais ayant refusé de poser, le tableau reste à l'état d'ébauche.

H7 - LE MODÈLE BRITANNIQUE ET SON INFLUENCE : XVIIème SIÈCLE ET XVIIIème SIÈCLE

II. Un modèle britannique qui inspire un soulèvement de ses colonies

C. La guerre d'indépendance : la naissance des États-Unis

Point de passage et d'ouverture 3 : George Washington, premier Président des Etats-Unis

Consigne : À partir du dossier pages 220-221 et de recherches effectuées sur Internet, vous compléterez le modèle de biographie à propos de George Washington.

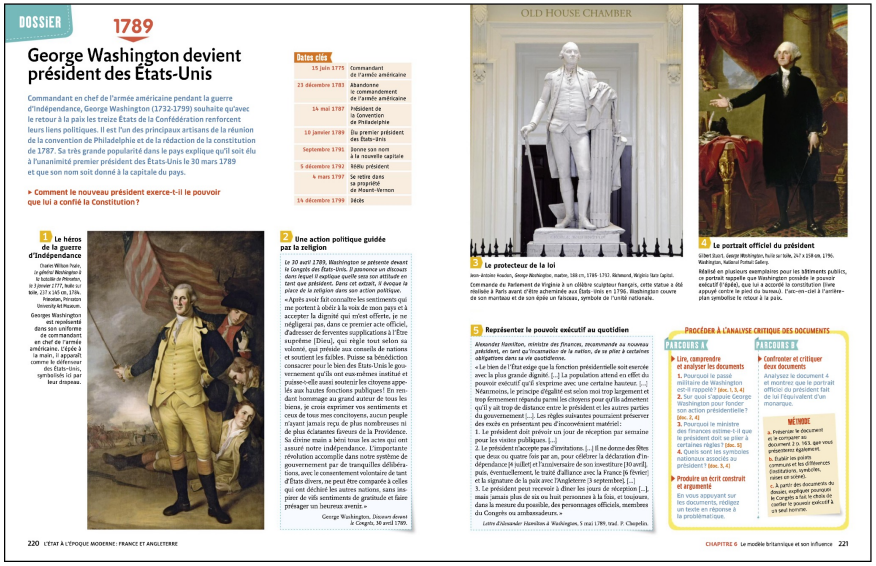

DOSSIER 1789

George Washington devient président des États-Unis

Commandant en chef de l'armée américaine pendant la guerre d'Indépendance, George Washington (1732-1799) souhaite qu'avec le retour à la paix les treize États de la Confédération renforcent leurs liens politiques. Il est l'un des principaux artisans de la réunion de la convention de Philadelphie et de la rédaction de la constitution de 1787. Sa très grande popularité dans le pays explique qu'il soit élu à l'unanimité premier président des États-Unis le 30 mars 1789 et que son nom soit donné à la capitale du pays.

▸ Comment le nouveau président exerce-t-il le pouvoir que lui a confié la Constitution ?

Dates clés

15 juin 1775	Commandant de l'armée américaine
23 décembre 1783	Abandonne le commandement de l'armée américaine
14 mai 1787	Président de la Convention de Philadelphie
10 janvier 1789	Élu premier président des États-Unis
Septembre 1791	Donne son nom à la nouvelle capitale
5 décembre 1792	Réélu président
4 mars 1797	Se retire dans sa propriété de Mount-Vernon
14 décembre 1799	Décès

1 Le héros de la guerre d'Indépendance

Charles Willson Peale, *Le général Washington à la bataille de Princeton*, le 3 janvier 1777, huile sur toile, 227 x 145 cm, 1784. Princeton, Princeton University Art Museum.

Georges Washington est représentéé dans son uniforme de commandant en chef de l'armée américaine. L'épée à la main, il apparaît comme le défenseur des États-Unis, symbolisés ici par leur drapeau.

2 Une action politique guidée par la religion

Le 30 avril 1789, Washington se prononce devant le Congrès des États-Unis. Il prononce un discours dans lequel il explique quelle sera son attitude en tant que président. Dans cet extrait, il évoque la place de la religion dans son action politique.

« Après avoir fait connaître les sentiments qui me portent à obéir à la voix de mon pays et à accepter la dignité qui m'est offerte, je ne négligerai pas, dans ce premier acte officiel, d'adresser de ferventes supplications à l'Être suprême [Dieu], qui régie tout selon sa volonté, qui préside aux conseils de nations et soutient les faibles. Puisse sa bénédiction consacrer pour le bien des États-Unis le gouvernement qu'ils ont eux-mêmes institué et puisse-t-elle aussi soutenir les citoyens appelés aux hautes fonctions publiques! En rendant hommage au grand auteur de tous les biens, je crois exprimer vos sentiments et ceux de tous mes concitoyens, aucun peuple n'ayant jamais reçu de plus nombreuses ni de plus éclatantes faveurs de la Providence. Sa divine main a bénit tous les actes qui ont assuré notre indépendance. L'importante révolution accomplie dans notre système de gouvernement par de tranquilles délibérations, avec le consentement volontaire de tant d'États divers, ne peut être comparée à celles qui ont déchiré les autres nations, sans inspirer de vifs sentiments de gratitude et faire présager un heureux avenir. »

George Washington, *Discours devant le Congrès*, 30 avril 1789.

OLD HOUSE CHAMBER

3 Le protecteur de la loi

Jean-Antoine Houdon, George Washington, marbre, 188 cm, 1785-1792. Richmond, Virginie (État fédéral), Capitol.

Commandé au Parlement de Virginie à un célèbre sculpteur français, cette statue a été installée à Paris avant d'être acheminée aux États-Unis en 1796. Washington couvre de son manteau et de son épée un faisceau, symbole de l'unité nationale.

4 Le portrait officiel du président

Gilbert Stuart, *George Washington*, huile sur toile, 247 x 218 cm, 1796. Washington, National Portrait Gallery.

Réalisé en plusieurs exemplaires pour les bâtiments publics, ce portrait rappelle que Washington possède le pouvoir exécutif (épée), que lui a accordé la constitution (livre appuyé contre le pied du bureau). L'un-en-ciel à l'arrière-plan symbolise le retour à la paix.

5 Représenter le pouvoir exécutif au quotidien

Alexander Hamilton, ministre des finances, recommande au nouveau président, en tant qu'incarnation de la nation, de se plier à certaines obligations dans sa vie quotidienne.

« Le bien de l'État exige que la fonction présidentielle soit exercée avec la plus grande dignité. [...] La population attend en effet du pouvoir exécutif qu'il s'impose avec une certaine hauteur. [...] Néanmoins, le principe d'égalité est selon moi trop largement et trop fermement répandu parmi les citoyens pour qu'ils admettent qu'il y ait trop de distance entre le président et les autres parties du gouvernement [...]. Les règles suivantes pourraient préserver des excès en présentant peu d'inconvénients matériel:

1. Le président doit prévoir un jour de réception par semaine pour les visites publiques. [...]

2. Le président n'accepte pas d'invitations. [...] Il ne donne des fêtes que deux ou quatre fois par an, pour célébrer la déclaration d'indépendance [4 juillet] et l'anniversaire de son investiture [30 avril], puis, éventuellement, le traité d'alliance avec la France [6 février] et la signature de la paix avec l'Angleterre [3 septembre]. [...]

3. Le président peut recevoir à dîner les jours de réception [...], mais jamais plus de six ou huit personnes à la fois, et toujours, dans la mesure du possible, des personnages officiels, membres du Congrès ou ambassadeurs. »

Lettre d'Alexander Hamilton à Washington, 5 mai 1789, trad. P. Chapelin.

PROCÉDER À L'ANALYSE CRITIQUE DES DOCUMENTS

PARCOURS A
▸ Lire, comprendre et analyser les documents
1. Pourquoi le passé militaire de Washington est-il rappelé ? (doc. 1, 3, 4)
2. Sur quoi s'appuie George Washington pour fonder son action présidentielle ? (doc. 2, 4)
3. Pourquoi le ministre des finances estime-t-il que le président doit se plier à certaines règles ? (doc. 5)
4. Quels sont les symboles nationaux associés au président ? (doc. 3, 4)
▸ Produire un écrit construit et argumenté
En vous appuyant sur les documents, rédigez un texte en réponse à la problématique.

PARCOURS B
▸ Confronter et critiquer deux documents
Analysez le document 4 et montrez que le portrait officiel du président fait de lui l'équivalent d'un monarque.
MÉTHODE
2. Préparer le document et le comparer au document 3 p. 183, qui vous a peut-être également.
3. Dégager les points communs et les différences (institutions, symboles, raison en scène).
4. À partir des documents du dossier, expliquer pourquoi le Congrès a fait le choix de conférer le pouvoir exécutif à un seul homme.

220 L'ÉTAT À L'ÉPOQUE MODERNE : FRANCE ET ANGLETERRE

CHAPITRE 6 Le modèle britannique et son influence 221

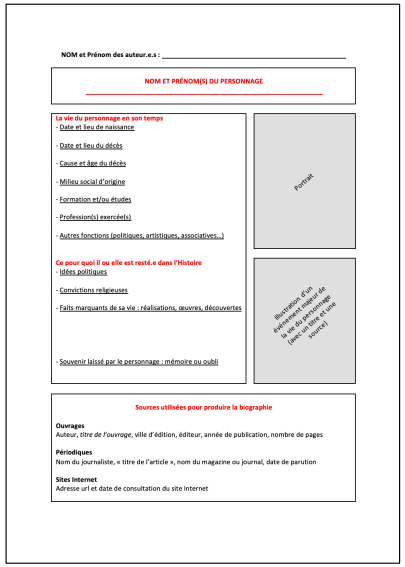

NOM et Prénom des auteur.e.s : _____

NOM ET PRÉNOM(S) DU PERSONNAGE

La vie du personnage en son temps
- Date et lieu de naissance
- Date et lieu du décès
- Cause et âge du décès
- Milieu social d'origine
- Formation et/ou études
- Profession(s) exercée(s)
- Autres fonctions (politiques, artistiques, associatives…)

Portrait

Ce pour quoi il ou elle est resté.e dans l'Histoire
- Idées politiques
- Convictions religieuses
- Faits marquants de sa vie : réalisations, œuvres, découvertes
- Souvenir laissé par le personnage : mémoire ou oubli

Illustration d'un événement majeur de la vie du personnage (dessin, titre et une source)

Sources utilisées pour produire la biographie

Ouvrages
Auteur, *titre de l'ouvrage*, ville d'édition, éditeur, année de publication, nombre de pages

Périodiques
Nom du journaliste, « titre de l'article », nom du magazine ou journal, date de parution

Sites Internet
Adresse url et date de consultation du site Internet

Point méthode : Effectuer des recherches fiables sur Internet

- vérifiez qui sont les auteurs de la page ou du site que vous visitez, pour savoir si ces auteurs sont des « spécialistes » ou non de la question abordée ;
- vérifiez aussi la date de mise à jour du site ou de la page que vous consultez, pour savoir si les informations évoquées sont à jour ou non.

H7 - LE MODÈLE BRITANNIQUE ET SON INFLUENCE : XVIIème SIÈCLE ET XVIIIème SIÈCLE

III. Le modèle républicain états-unien et son rayonnement mondial

A. Une révolution guidée par les principes des Lumières

2 La Déclaration d'indépendance (1776)

Nous tenons pour évidentes par elles-mêmes les vérités suivantes : tous les hommes sont créés égaux ; ils sont dotés par le Créateur de certains droits inaliénables ; parmi ces droits se trouvent la vie, la liberté et la recherche du bonheur. Pour garantir ces droits, les hommes instituent des gouvernements dont le juste pouvoir émane du consentement des gouvernés. Toutes les fois qu'une forme de gouvernement devient destructive de ce but, le peuple a le droit de la changer ou de l'abolir et d'établir un nouveau gouvernement […] dont il organisera les pouvoirs selon les formes qui lui paraîtront les plus propres à assurer sa sécurité et son bonheur […].

Mais lorsqu'une longue suite d'abus et d'usurpations […] marque le dessein de les soumettre au despotisme[1] absolu, il est de leur droit, il est de leur devoir de rejeter le gouvernement qui s'en rend coupable […]. L'histoire du roi actuel de Grande-Bretagne est l'histoire d'une série d'injustices et d'usurpations répétées, qui toutes avaient pour but direct l'établissement d'une tyrannie absolue sur ces États. […]

En conséquence, nous, représentants des États-Unis d'Amérique, assemblés en Congrès général, […] nous publions et déclarons solennellement, au nom et par l'autorité du bon peuple de ces colonies : que ces colonies sont, et ont le droit d'être, des États libres et indépendants.

Thomas Jefferson, *Préambule de la Déclaration d'indépendance des Etats-Unis d'Amérique*, 4 juillet 1776.

[1] Tyrannie.

3 ▶ Les esclaves noirs vus par Thomas Jefferson

T. Jefferson, propriétaire d'une plantation de 200 esclaves, est le principal rédacteur de la Déclaration d'indépendance, dans laquelle il a originellement proposé l'abolition de l'esclavage[1].

« Si on compare leurs facultés de mémoires, de raison, et d'imagination, il m'apparaît qu'en ce qui concerne la mémoire ils sont l'égal des Blancs ; en ce qui concerne la raison, ils sont bien inférieurs, et je pense qu'on ne pourrait en trouver un qui soit capable de tracer et de comprendre les recherches d'Euclide […]. Cette malheureuse différence de couleur et peut-être de faculté, est un obstacle puissant à l'émancipation de ces gens. […] Chez les Romains, l'émancipation ne requérait qu'un seul effort. L'esclave, une fois libre, pouvait se mélanger au maître, sans en souiller le sang. Mais dans notre cas, un deuxième effort est nécessaire. Quand l'esclave sera libre, il faudra le repousser afin d'éviter tout risque de mélange. »

Thomas Jefferson, *Notes sur l'État de Virginie*, 1785.

1. Refusée par les États du Sud, il faut attendre 1865 et 1869 pour que deux amendements à la Constitution mettent fin à l'esclavage et à l'exclusion du vote des esclaves noirs.

6 Des esclaves dans une plantation de coton du Sud

Gravure, 1850.

Après l'indépendance, l'esclavage est aboli dans les Etats du Nord. Mais il n'est pas interdit par la Constitution de 1787 et il augmente fortement dans le Sud, où les esclaves sont surtout employés dans les plantations de coton.

H7 - LE MODÈLE BRITANNIQUE ET SON INFLUENCE : XVIIème SIÈCLE ET XVIIIème SIÈCLE

III. Le modèle républicain états-unien et son rayonnement mondial

B. Des institutions novatrices : la république états-unienne

1 Les treize colonies d'Amérique du Nord en 1775

1 La signature de la Constitution des États-Unis

Howard Chandler Christy, *Scène à la signature de la Constitution des États-Unis*, 1940, 609 x 914 cm, Washington D.C., Capitole, Chambre des représentants.

Washington est debout sur l'estrade. Au pied de celle-ci, les trois rédacteurs principaux de la Constitution : Madison, Franklin et Hamilton. Les 39 délégués représentants les treize États américains sont invités à signer la Constitution.

1 ▶ Extraits de la Constitution américaine (1787)

«**Art. 1 (Département législatif)**

Section 1. Tous les pouvoirs législatifs accordés par la présente Constitution seront attribués à un Congrès des États-Unis, qui se composera d'un Sénat et d'une Chambre des représentants.

Section 2. La Chambre des représentants sera composée de membres choisis tous les deux ans par le peuple des divers États, et les électeurs dans chaque État devront posséder les qualifications requises des électeurs […].

Art. 2 (Département exécutif)

Section 1. Le pouvoir exécutif sera confié à un président des États-Unis d'Amérique. Il occupera ses fonctions pendant un mandat de quatre ans […]. Chaque État désignera, de la manière décidée par sa législature, un nombre d'électeurs égal au nombre total de sénateurs et de représentants auquel il a droit au Congrès […].

Section 2. Le président sera commandant en chef de l'armée et de la marine des États-Unis, et de la milice des divers États […]. Il […] nommera les ambassadeurs, les autres ministres et les consuls, les juges de la Cour suprême, et tous les autres fonctionnaires des États-Unis […] qui seront établis par la loi.

Art. 3 (Département judiciaire)

Section 1. Le pouvoir judiciaire des États-Unis sera dévolu à une Cour suprême et à telles cours inférieures que le Congrès pourra, le cas échéant, ordonner et établir. Les juges de la Cour suprême et des cours inférieures conserveront leurs charges tant qu'ils auront une bonne conduite […].»

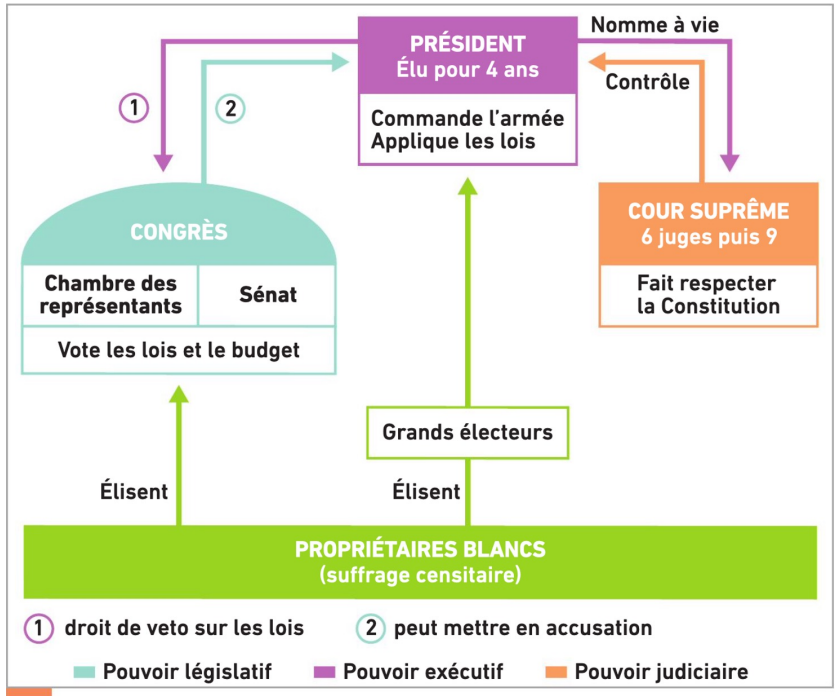

4 La Constitution des États-Unis d'Amérique (1787)

H7 - LE MODÈLE BRITANNIQUE ET SON INFLUENCE : XVIIème SIÈCLE ET XVIIIème SIÈCLE

III. Le modèle républicain états-unien et son rayonnement mondial

C. Un vent de liberté souffle de part et d'autre de l'Atlantique

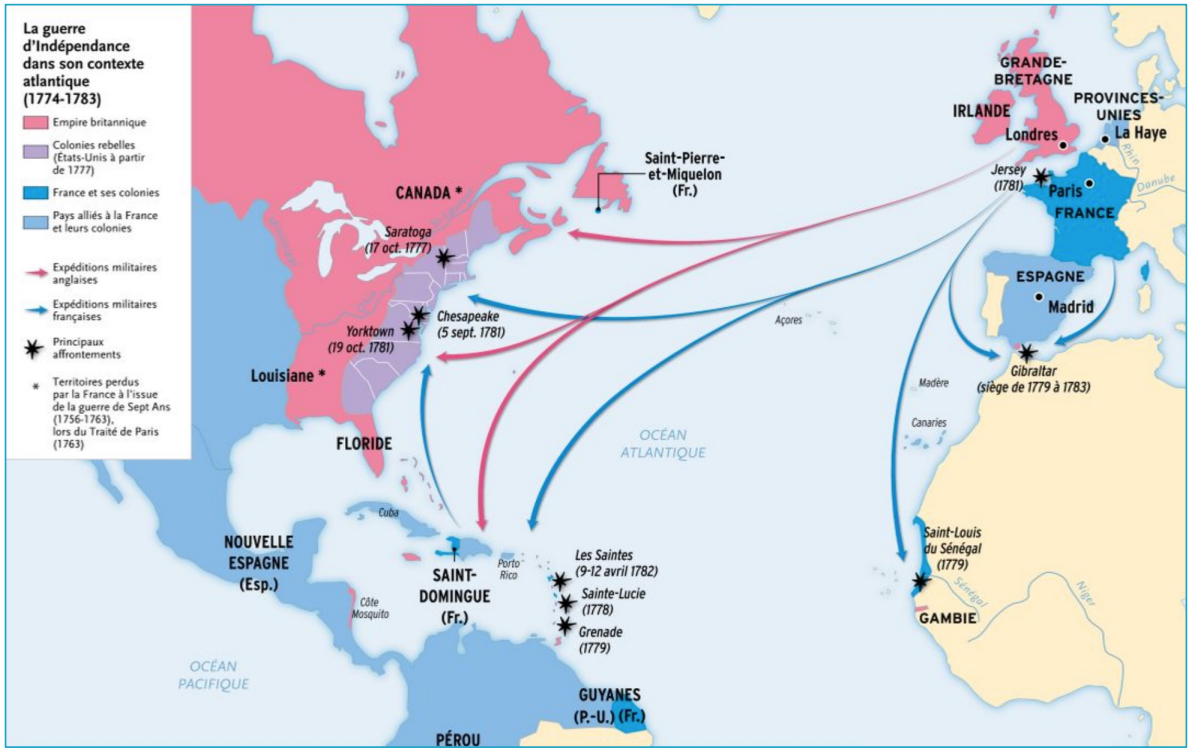

LES INDÉPENDANCES EN AMÉRIQUE LATINE

H7 - LE MODÈLE BRITANNIQUE ET SON INFLUENCE : XVIIème SIÈCLE ET XVIIIème SIÈCLE

III. Le modèle républicain états-unien et son rayonnement mondial

C. Un vent de liberté souffle de part et d'autre de l'Atlantique

1 Pourquoi l'indépendance ?

Il n'est pas au pouvoir de l'Angleterre de traiter l'Amérique comme nos intérêts l'exigent. Avant peu nos affaires seront trop importantes et trop compliquées, pour qu'une autorité placée si loin de nous, et qui nous connaît si peu, les régisse convenablement. Il est aussi impossible à l'Angleterre de nous gouverner que de nous conquérir. Avoir toujours deux ou trois mille lieues à faire pour un rapport ou une pétition, attendre quatre ou cinq mois la réponse, avoir besoin, quand on l'a reçue, de cinq ou six autres mois pour l'expliquer, ce sont des choses que, sous très peu d'années, on regardera comme un enfantillage et une folie. Cela peut avoir été bon autrefois ; mais le temps est venu où il est à propos que cela finisse. Il est tout simple que des royaumes prennent sous leur protection des îles de peu d'étendue, incapables de se protéger elles-mêmes : mais il y a de l'absurdité à supposer un continent toujours gouverné par une île. La nature n'a point fait de satellites plus gros que leur planète ; et puisque l'une à l'égard de l'autre, l'Angleterre et l'Amérique, renversent l'ordre commun des choses, il est évident qu'elles appartiennent à des systèmes différents ; la première à l'Europe, l'Amérique, à elle-même. Ce n'est point l'orgueil, la rage des partis ou le ressentiment qui me font embrasser la doctrine de la scission et de l'indépendance. Je suis clairement et positivement persuadé, je le suis dans mon for intérieur, que le véritable intérêt de l'Amérique consiste à ne plus dépendre de la Grande-Bretagne.

Thomas Paine, *Sens commun. Ouvrage adressé aux Américains*, 1776.

3 Benjamin Franklin reçu à la cour de Versailles (1776)

Illustration du XIXe siècle, collection privée.

En 1776, après la *Déclaration d'indépendance*, le Congrès américain envoie trois délégués en France pour obtenir son aide contre l'Angleterre : Benjamin Franklin, Sileas Deane et Richard Lee. Ils séjournent à Paris, où les plus grands philosophes et scientifiques leur rendent visite, comme Voltaire. Benjamin Franklin est déjà célèbre pour ses travaux sur l'électricité.

Benjamin Franklin obtient ensuite une audience à la cour et il est reçu par le roi Louis XVI et la reine Marie Antoinette. Il formule alors officiellement la demande d'aide du Congrès américain au roi de France qui, décide d'envoyer en Amérique un corps expéditionnaire français dirigé par le lieutenant-général Rochambeau en 1780.

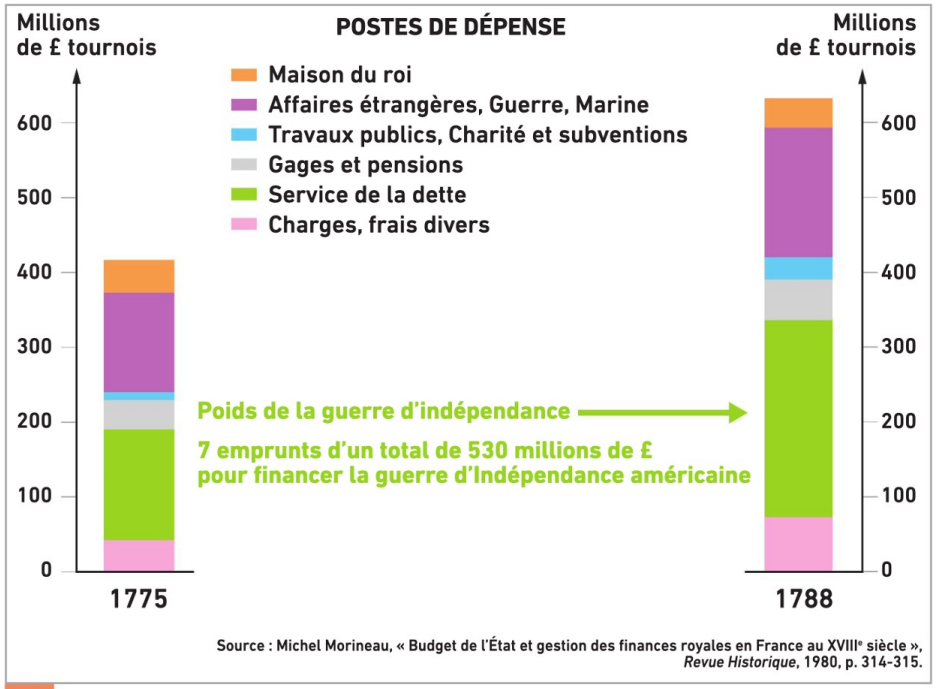

Source : Michel Morineau, « Budget de l'État et gestion des finances royales en France au XVIIIe siècle », *Revue Historique*, 1980, p. 314-315.

6 Guerre d'Amérique et dépenses de l'État français

H7 - LE MODÈLE BRITANNIQUE ET SON INFLUENCE : XVIIème SIÈCLE ET XVIIIème SIÈCLE

Schéma bilan

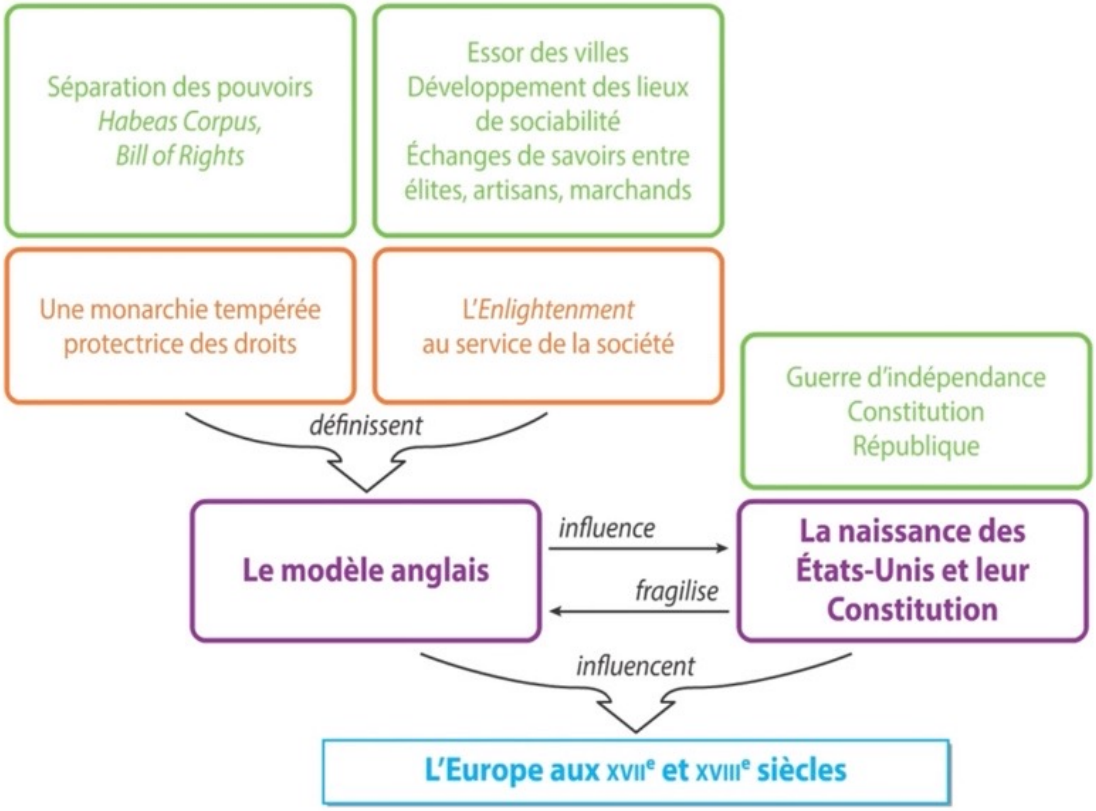

Dates

Personnages

Charles Ier (1494-1547)

Roi d'Angleterre, d'Irlande et d'Écosse de 1625 à 1649, auquel le Parlement s'oppose parce qu'il veut augmenter ses revenus et parce interfère dans les affaires religieuses de l'Église anglicane. Il est alors perçu comme un tyran. Il est vaincu lors des deux guerres civile et est jugé et exécuté pour haute trahison en 1649.

François Marie Arouet (Voltaire) (1572-1610)

Philosophe et écrivain français, il est le principal représentant du mouvement des Lumières en France. Son influence est décisive sur la bourgeoisie avant la Révolution française. Il est opposé au fanatisme religieux de son époque et est partisan d'une monarchie modérée et libérale, sur le modèle anglais.

George Washington (1638-1715)

Riche planteur, il s'engage dans la révolution contre l'Angleterre pour obtenir l'indépendance des 13 colonies. Chef des troupes américaines, il bat, avec l'aide des français, l'armée anglaise en 1781. Le traité de Versailles de 1783 met fin à la guerre et valide l'indépendance des États-Unis. Il est le premier Président du pays (1789-1797).